

## ACTUALITÉ MÉDIAS

Le Point.fr - Publié le 20/05/2014 à 20:32 - Modifié le 21/05/2014 à 06:08

## Les frères Bogdanov font condamner "Marianne"

Les célèbres jumeaux ont gagné lundi leur procès en diffamation contre l'hebdomadaire qui a publié plusieurs articles au vitriol les visant fin 2010.



Les frères Bogdanov ont gagné lundi leur procès en diffamation contre l'hebdomadaire "Marianne". © HENRI COLLOT / Sipa

149

55

2

SOURCE AFP

Les frères Bogdanov ont gagné lundi leur procès en diffamation contre *Marianne* qui avait publié des extraits d'un rapport du CNRS et plusieurs articles au vitriol fin 2010 contre les jumeaux célèbres pour leurs émissions et ouvrages, selon un jugement consulté mardi par l'AFP.

Au total, la journaliste et le directeur de l'hebdomadaire ont été condamnés solidairement à leur verser 64 000 euros de dommages et intérêts. La 17e chambre civile du tribunal de grande instance de Paris a en outre ordonné la publication d'un communiqué judiciaire dans trois journaux. Igor et Grichka Bogdanov demandaient chacun 50 000 euros pour leur préjudice moral et 792 500 euros pour leur préjudice matériel, notamment en raison de l'arrêt de leurs émissions de télévision.

En octobre et novembre 2010, l'hebdomadaire avait publié dans ses colonnes et sur son site internet plusieurs articles, et surtout des extraits d'un rapport du CNRS de 2003 selon lequel les thèses des deux frères, qui ont obtenu leur doctorat respectivement en 1999 et en 2002, "n'ont pas de valeur scientifique".

#### Les deux frères qualifiés d'"imposteurs"

Le journal, qui avait révélé ce rapport, qualifiait les deux frères d'"imposteurs" et parlait notamment "d'usurpations" et de "mystifications". Dans son jugement, le tribunal estime que les "propos diffamatoires" dans les articles incriminés "apparaissent plus comme des attaques personnelles que comme des critiques au fond de leurs théories".

Les frères Bogdanov ne connaissaient pas la teneur du rapport du CNRS et la journaliste "ne leur a pas communiqué pour recueillir leurs observations avant la publication du premier article", souligne le tribunal, considérant ainsi que le sérieux de l'enquête ne pouvait être retenu.

Leur avocate, Me Ingrid Tordjman, s'est dite "très heureuse de ce résultat obtenu après trois ans de combat aux côtés des frères Bogdanov". Le tribunal tape fort et c'est bien le minimum qu'on devait leur accorder". Son confrère, Me Thibault de Montbrial, s'est félicité de la "sévérité exemplaire" du jugement, qui "remet les pendules à l'heure, y compris par ricochet contre le CNRS".

#### Un rapport non signé

Au sujet du rapport, les juges soulignent "l'absence de contradictoire dans le travail de la commission, la non-communication préalable aux intéressés, son caractère anonyme et l'absence de signature", qui aurait dû conduire le journal à une "particulière prudence quant aux propos accompagnant cette publication".

Après la publication des extraits, le CNRS avait manifesté son souhait de rendre public ce rapport interne, mais la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) avait refusé. L'avocat de

Marianne n'a pu être joint.

## MÉDIAS

RSS Médias

Patrick Sébastien est-il "ringard" ?

"Minute" condamné pour homophobie

"Le Monde" : un binôme Kote-Fenoglio pour poursuivre les réformes

Jean-Marc Ayrault héros de "Touche pas à mon poste" !

[Tous les articles - Médias](#)



### En surpoids? Essayez ceci

Une mère française dévoile une astuce secrète pour perdre rapidement du poids. Le coût: 39€!

[» Cliquez ici](#)



### Une offre irrésistible!

Offrez-vous une voiture pleine de caractère en location longue durée Arval, services inclus

[» Cliquez ici](#)



### Ras-le-bol fiscal ?

Vous payez plus de 3000€ d'impôts par an ? Découvrez comment ne plus en payer dès 2014 !

[» Cliquez ici](#)



### Retrouver l'amour?

Cherchez-vous quelqu'un avec des intérêts et habitudes similaires? Trouvez-le avec PARSHIP!

[» Cliquez ici](#)

Publicité Ligatus

## 8 Commentaires

**Pierre de Secondat**  
le 21/05/2014 à 19:45

[Signaler un contenu abusif](#)

### Appel

Marianne a annoncé faire appel. C'est la moindre des choses.

**Mister Mack**

le 21/05/2014 à 15:51

[Signaler un contenu abusif](#)

### Trop de dommages

C'est trop de dommages. Reduction est possible apres faire appel.

**sdw**

le 21/05/2014 à 13:43

[Signaler un contenu abusif](#)

### Marianne plus expert que les experts

J'espere que marianne fera appel. C'est un scandale une si petite somme pour tant de dégâts. J'espere qu'en appel marianne sera condamné au double.

**J-P L**

le 20/05/2014 à 22:27

[Signaler un contenu abusif](#)

### En appel ?

Ce jugement n'est pas définitif, semble-t-il !

**Le gentil**

le 20/05/2014 à 21:18

[Signaler un contenu abusif](#)

### Confusion

La dépêche est confuse sur la commission d'accès aux documents administratifs. Celle-ci n'a pas le pouvoir juridictionnel d'autoriser ou d'interdire. Elle formule un avis favorable ou défavorable à la communication de documents administratifs. S'il est favorable, l'administration n'est pas obligée d'acquiescer. Le requérant peut alors saisir le tribunal administratif, avec appel éventuel devant le Conseil d'Etat. De même, et surtout, si l'avis est défavorable. Dans les deux cas, seules ces instances ont un pouvoir juridictionnel. On peut donc, entre autres hypothèses, supposer que les frères B. Ont voulu avoir connaissance de l'intégralité du rapport du CNRS, que celui-ci le leur a refusé, qu'il a persisté dans son refus malgré l'avis favorable de la CADA à communication mais que les frères B. Se sont contentés de cet avis sans saisir le tribunal administratif avec demande non seulement de communication mais d'injonction à communiquer. Il y aurait alors faute procédurale de leur part, donc matière à cassation. Il appartient au "Point" de faire... Le point.

**cahin-cahan**

le 20/05/2014 à 21:06

[Signaler un contenu abusif](#)

### Vrai qu'ils on été été mis en doute pour leur doctorat

Que la justice aujourd'hui condamne Marianne prouve que leur doctorat, ce n'est pas du bidon, pardon messieurs d'avoir douté de vous à cause d'eux et que Marianne, c'est du bidon : ça, il y a longtemps que je m'en suis aperçu.

**frouge**


le 20/05/2014 à 21:04

### Victoire toute provisoire

 Signaler un contenu abusif

otello

le 20/05/2014 à 20:59

 Signaler un contenu abusif

Le journal peut encore faire appel.

**Marianne**

Marianne... L'arroseur arrosé... En souhaitant que les mensonges et les manip des journalistes soient a chaque fois sanctionnés de la même façon... Personne ne doit être au dessus des lois... Pas plus la presse que les politiques et que les avocats... Etc.

